

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme

**Monsieur Thibaut Jossart**

**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry Wauters**

**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25/02/2025

**N/Réf. :** BXL20735\_738\_PUN  
**Gest. :** GM/TB  
**V/Réf. :** 2043-0060/123/2024-508PR  
**Corr DPC:** Thomas BOGAERT  
**NOVA :** 04/PFU/1961414  
**Corr DU:** D. GUSTIN / J. NANNETTI

**BRUXELLES. Avenue de la Belle Alliance, 1**  
**(= Site classé du Bois de la Cambre)**  
**PERMIS UNIQUE :** Aménager le petit château d'eau en bureau et créer des baies en façade (régularisation – PV INFR-1858869)  
**Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 12/02/2025**

**Avis de la CRMS**

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 12/02/2025, nous vous communiquons l'avis conforme favorable émis par notre Assemblée en sa séance du 19/02/2025, concernant la demande sous rubrique.

*Le château d'eau est compris dans le site classé du Bois de la Cambre à Bruxelles (arrêté du 18 novembre 1976).*

Situé avenue de la Belle Alliance et datant de 1879-1880, ce château d'eau de style éclectique compte, avec celui de Mariemont (1868), parmi les plus anciens de Belgique. L'édifice de 15 mètres de haut compte deux niveaux en briques sur un soubassement en moellons. Il est constitué d'un pied circulaire, ajouré de baies à arc surbaissé et légèrement empatté et d'une partie supérieure polygonale sous toiture en pavillon. La partie supérieure, qui cachait autrefois la cuve de 600 m<sup>3</sup>, est percée d'oculi, équipés de châssis récents. Une frise d'arceaux articule les deux volumes de la tour.

Le château d'eau a été transformé au milieu des années 1990 pour le réaffecter en bureaux<sup>1</sup>. A l'intérieur, la cuve a été supprimée et remplacée par des dalles de béton. En façade, les oculi ont été pourvus de nouveaux châssis en bois et les arceaux de la frise ont été ajourés pour créer des baies de fenêtres oblongues. Sous la corniche, des baies ont également été créées pour éclairer la mezzanine.

La réaffectation en bureau du château d'eau et les travaux menés dans ce cadre ayant été réalisés sans permis, la présente demande porte sur leur régularisation.



*Sit.ex. – photo extr. du dossier de demande*

<sup>1</sup> Voir la note explicative - l'historique du dossier.

## Avis

Bien qu'il soit regrettable que le projet ait été réalisé sans autorisation préalable, les transformations en façade ont préservé l'essentiel des caractéristiques architecturales de l'enveloppe extérieure du château d'eau et n'ont pas impacté défavorablement sa perception dans le Bois de la Cambre. Si la disparition de la cuve à l'intérieur de la tour a constitué une perte sur le plan patrimonial qui peut être déplorée, cette intervention a permis de donner à l'édifice une nouvelle affectation qui s'est avérée compatible avec la bonne conservation du site classé, de maintenir l'enveloppe extérieure du château d'eau et de garantir son entretien.

La réaffectation, tout comme les transformations opérées en façade et en toiture n'ayant pas eu d'impact défavorable sur le site classé du Bois de la Cambre, la CRMS ne s'oppose pas à leur régularisation.

La CRMS attire cependant l'attention sur le fait que les divisions des châssis des oculi ne reproduisent pas fidèlement les divisions d'origine. Lorsque les châssis des oculi devront être rénovés, la CRMS demande de revenir au dessin originel, bien documenté par les documents d'archives.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

  
B. MORITZ  
Vice-Président

c.c. à : [tbogaert@urban.brussels](mailto:tbogaert@urban.brussels) ; [ivandersmissen@urban.brussels](mailto:ivandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)